

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance extra-ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le jeudi 28 juin 2012 à 16 heures 30 et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Ronald Bernatchez est absent. Tous les membres de conseil déclarent avoir reçu leur avis de convocation.

2012-06-R4382 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2012-06-R4383 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

1. Vérification du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation de plans pour la modification du bureau municipal et de plans pour la construction d'un nouvel édifice
5. Entente incendie
6. Composteurs
7. Enseignes entrée/sortie de la municipalité
8. Parole au public et période de questions
9. Levée de la session

Adoptée.

2012-06-R4384 Construction d'un bureau municipal

ATTENDU QUE la municipalité désire faire la construction d'un nouveau centre administratif municipal à l'angle de la route 105 et la Montée Leclair;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera d'une superficie approximative de 2 000 pieds carrés;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire préparer par un architecte les plans et devis pour la construction de ce bâtiment;

ATTENDU QUE M. Robert Ledoux architecte a proposé à la municipalité de faire ces travaux au montant de 15 700\$ plus taxes qui comprend : Concept et préliminaire pour 3 700\$, plans et devis d'architecture pour 6 800\$ et services durant la construction pour 5 200\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Egan-Sud accepte la proposition de M. Robert Ledoux, architecte pour un montant de 15 700\$ plus taxes.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-René Martin, conseiller donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente, il y aura adoption du règlement numéro : 2012-013 – Règlement d'emprunt décrétant la construction d'un centre administratif municipal au coût de 450 000\$ ainsi qu'un emprunt du même montant pour en acquitter le coût.

2012-06-R4385 Négociation entente incendie Ville de Maniwaki

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki a avisé la municipalité d'Egan-Sud de la non-reconduction de l'entente de service incendie le 20 décembre dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud devra négocier une nouvelle entente avec la Ville de Maniwaki ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de négocier une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan pour la fourniture de services pour la protection contre les incendies.

Adoptée.

2012-06-R4386 Achat de composteurs

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse l'acquisition d'un composteur de CFER au coût de 45\$ pour un grand (32`` X 36``). Il est aussi résolu que la municipalité les distribuera gratuitement au contribuable qui en feront la demande.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-06-R4387 Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 18 heures.

Adoptée.

M. Neil Gagnon, maire

Mariette Rochon, sec. –très.